



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN  
DÉPARTEMENTAL**

Service des ressources humaines  
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences  
Unité mobilité, effectifs et recrutements  
[sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr](mailto:sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr)

**Arrêté N° 2024-08-27-00001  
portant ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoints  
administratifs de l'Intérieur et des outre-mer  
pour la région Normandie au titre de 2024**

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1229 du 29 septembre 2005 modifié instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté N° 24-010 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Madame Béatrice STEFFAN secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n°24-009 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Mme Hélène HESS, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

## ARRETE

### Article 1

Est autorisé, au titre de l'année 2024, pour la région Normandie, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer.

### Article 2

Le nombre de postes offerts est fixé à **5** pour la région Normandie à la Direction Interdépartementale de la police (DIPN), à la direction départementale de la police (DDPN) et à la Circonscription de la Police Nationale (CPN).

- 1 poste de standardiste localisé à Caen – DIPN du Calvados (14) ;
- 1 poste d'analyste statistiques localisé à Évreux – DDPN de l'Eure (27) ;
- 1 poste de gestionnaire de procédures judiciaires à la CPN du Havre (76) ;
- 1 poste de gestionnaire des ressources budgétaires à Rouen – DIPN (76) ;
- 1 poste de gestionnaire des ressources budgétaires et frais de missions à Rouen – DIPN (76)

### Article 3

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 septembre 2024, terme de rigueur** .

Les dossiers sont à transmettre :

1) en priorité par mail au [sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr](mailto:sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr) (30/09/2024 à 23:59, heure de Paris)

2) par voie postale (30/09/2024 le cachet de la poste faisant foi) au :

Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime  
Service des ressources humaines  
BPEDC/UMER  
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX,

***Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.***

### Article 4

La procédure et les modalités du recrutement sans concours sont détaillées dans l'avis de recrutement joint au présent arrêté et seront publiées sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime avec le formulaire de candidature.

### Article 5

Les dossiers seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des candidats.

Seuls les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien de quinze minutes avec la commission.

Les résultats de cette phase d'admissibilité seront publiés à partir du 11 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

### Article 6

Les dates prévisionnelles des entretiens des candidats sélectionnés sont fixées à compter du 17 octobre 2024 selon les disponibilités de la commission.

Celle-ci se prononcera en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation des candidats aux emplois à pourvoir.

Les résultats des entretiens seront publiés à partir du 30 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

**La date de prise de poste est fixée à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024.**


### Article 7

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Normandie.

Fait à ROUEN, le **27 AOUT 2024**

Pour le préfet de la Seine-maritime  
et par délégation,

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe



**Hélène HESS**

